

Pass numériques
Arrêté collectif d'attribution n° 22005835

Le président du Conseil régional,
de la Région Hauts-de-France, siège de Région 151 Avenue du Président Hoover à Lille,

Vu la délibération n°2016.1755 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la politique régionale « Feuille de route numérique régionale », et en particulier son axe 2 « réussir le pari des usages et de l'innovation »,

Vu la « Stratégie nationale pour un numérique inclusif » élaborée en 2018,

Vu les délibérations du Conseil régional n°2019.00610 du 28 mars 2019 et 2019.01475 du 27 juin 2019, relatives à l'expérimentation du déploiement de pass numériques dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache,

Vu la délibération n°2019.01354 du Conseil régional du 27 juin 2019, relative à l'appel à projets de l'État sur les pass numériques,

Vu la décision de l'État d'attribuer un financement de 488 900 € à la Région Hauts-de-France pour l'acquisition et le déploiement des pass numériques sur le territoire régional en 2020 et 2021, ainsi que la convention signée en ce sens,

Vu la délibération n° 2020.00263 de la commission permanente du 4 février 2020 relative à l'acquisition de pass numériques et à leur déploiement en Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2020.01244 de la commission permanente du 1^{er} juillet 2020 relative à la modification du nombre de pass et du calendrier de l'opération, et à l'adoption du règlement d'attribution,

Vu la délibération n° 2022.00258 de la commission permanente du 1^{er} février 2022 relative à la modification du règlement d'attribution des pass numériques,

Vu les demandes de pass numériques déposées sur la plateforme Aides et subventions de la Région,

Arrête :

Dans un contexte où les enjeux de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sont devenus majeurs, le pass numérique constitue un outil d'intervention particulièrement adapté. Il facilite la mise en relation entre d'une part des personnes éloignées du numérique et d'autre part des lieux de médiation spécialisés, où ces personnes pourront être initiées et accompagnées dans leurs usages et pratiques numériques.

Article 1

En application du dispositif régional de pass numérique susvisé, une aide individuelle prenant la forme d'un carnet de 5 ou de 10 pass est accordée aux bénéficiaires conformément au tableau récapitulatif joint en annexe 1 du présent arrêté.

Dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, les carnets de pass seront adressés par les services de la Région à leur bénéficiaire respectif accompagné d'un courrier explicatif de notification.

Article 2

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

29 AOUT 2022



Pour le Président du Conseil régional
et par délégation

Eric Grenier
DGA. Pôle Territoires
et Transports

Publié le

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

22005835

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

N°	N° dossier	Nom	Prénom	CP	Commune	Type Carnet Attribué
1				59620	AULNOYE AYMERIES	10
2				02200	SOISSONS	10
3				62110	HENIN BEAUMONT	10
4				80100	ABBEVILLE	10
5				80200	PERONNE	10
6				62810	AVESNES LE COMTE	10
7				62880	VENDIN LE VIEIL	10
8				59200	TOURCOING	5
9				62810	GIVENCHY LE NOBLE	10
10				62970	COURCELLES LES LENS	10
11				62850	ALQUINES	5
12				62370	OFFEKERQUE	10
13				62430	SALLAUMINES	10
14				62218	LOISON SOUS LENS	10
15				80200	PERONNE	10
16				62410	WINGLES	10
17				62100	CALAIS	10
18				62680	MERICOURT	10
19				62176	CAMIERS	10
20				62860	ECOURT SAINT QUENTIN	10
21				62127	MAGNICOURT EN COMTE	10
22				62800	LIEVIN	10
23				62100	CALAIS	10
24				62430	SALLAUMINES	10
25				62215	OYE PLAGE	10
26				62100	CALAIS	10
27				62280	ST MARTIN BOULOGNE	5

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 22005835
Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

N°	N° dossier	Nom	Prénom	CP	Commune	Type Carnet Attribué
28				62740	FOUQUIERES LES LENS	10
29				62219	LONGUENESSE	5
30				62410	HULLUCH	10
31				62920	CHOCQUES	10
32				59470	BROXEELE	5
33				62370	SAINT FOLQUIN	10
34				62370	SAINT FOLQUIN	10